

Collège de l'Arche Guédon, un déni de réalité.

Installé dans un quartier sensible de Torcy, le collège de l'Arche Guédon arbore tous les stigmates d'un « établissement-ghetto » : locaux délabrés et amiantés ; élèves défavorisés majoritairement issus de l'immigration ; réputation exécrationnelle ; évitement de 30 % des élèves à l'entrée en sixième.

Pourtant, en raison du fort croît démographique, le recrutement du collège ne se tarit pas, il s'homogénéise. C'est probablement la raison pour laquelle l'État supprime des moyens années après années : depuis 2008, le collège a perdu 44 heures de cours par semaine, pour un nombre d'élèves équivalent (400 élèves). L'ouverture en 2011 d'une 18^e classe à moyens constants (faute de place pour accueillir 29 élèves par salle) et la fermeture annoncée de toutes les options et notamment du poste d'allemand, ont incité les parents et les enseignants à se mobiliser. Le départ progressif des 50 élèves inscrits dans cette discipline aurait des effets catastrophiques en terme d'offre scolaire et de mixité sociale. Pareil dépeuplement remettrait en cause la reconstruction du collège prévue par le Conseil Général à l'horizon 2014.

Plusieurs actions ont donc été entreprises avec les autres établissements publics fragilisés du canton, afin d'éloigner ce péril. Le CA de rentrée a été boycotté, dans l'attente d'une audience à l'Inspection d'Académie. Devant le blocage des négociations, le CA suivant a donné lieu à un rejet massif du TRMD. Entre-temps, parents et enseignants ont multiplié les alertes à la population locale : réunions publiques d'information; pétitions ; tracts. Ils se sont donnés rendez-vous devant la sous-préfecture de Torcy, en amont de la manifestation parisienne du 19 mars, et à Melun, le 24 mars, pour soutenir la délégation de la FSU qui siégeait en CTPD ; 100 % du personnel était en grève ce jour là.

Les garanties obtenues en contrepartie apparaissent bien maigres : l'Inspection ferme le poste d'allemand, car elle est dans l'incapacité de fournir un complément de service à l'enseignant titulaire dans sa commune d'exercice (cf. Statuts de 1950). Elle le remplace par un BMP de 13 heures qu'elle s'engage à pérenniser, si le futur TZR accepte de se stabiliser sur le poste l'an prochain, en l'échange d'un complément de service hors de Torcy (non-règlementaire). Aucun moyen supplémentaire n'a été débloqué en ce qui concerne l'enveloppe globale.

Il s'agit d'un flagrant déni de la réalité sociale et d'un mépris total pour la lucidité des enseignants qui en affrontent quotidiennement les conséquences.

Arnaud BOYER

SNES-FSU 77